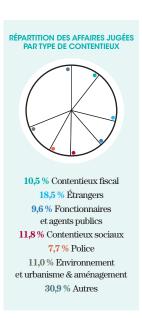


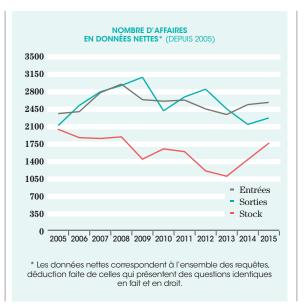
Le tribunal administratif de Caen, qui continue à être sollicité de manière soutenue en 2015 (2 555 requêtes, soit + 1,8 %), a rendu davantage de décisions qu'en 2014 (2 244, soit + 6,1 %). La croissance de certaines matières se confirme avec le contentieux fiscal (+ 19 %) et le contentieux des agents publics (+ 8 %) tandis que des hausses significatives concernent les recours en matière d'étrangers (+46 %), de droits individuels (+27 %) et de marchés (+18 %). Un peu moins de la moitié des affaires a été jugée

en formation collégiale (1 058) et 643 par un juge statuant seul, y compris 393 référés (+ 18 %).543 ordonnances ont été rendues.47 % des affaires ont été jugées en moins de 6 mois et moins de 2 % l'ont été au-delà de deux ans alors que le délai prévisible moyen de jugement est de 9 mois 9 jours.

Le développement du télérecours a atteint sa maturité : sur la part des entrées pour lesquelles l'usage de la téléprocédure est possible (4 entrées sur 10), les deux tiers des requêtes ont été présentés par voie électronique. Ainsi les relations avec les parties sont facilitées et les transmissions de mémoires et de pièces sécurisées. L'objectif du tribunal pour cette année 2016 est de continuer à renforcer le nombre des sorties et de veiller à rendre les décisions dans le délai le plus approprié.







Retrouvez le bilan de la juridiction administrative et l'actualité du tribunal administratif sur http://caen.tribunal-administratif.fr/